

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**21 MAI 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de conseillers municipaux présents :	28
Nombre de conseillers municipaux votants :	29
Date de convocation du Conseil Municipal :	13/05/2026

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, maire, M. David EXCOFFIER, Mme Hélène ANSELME, M. Amar AYEB, Mme Virginie LACAS, M. Emmanuel SOGNO, Mme Elisabeth DEAL, M. Sébastien BURETTE, adjoints au maire, M. François FAVRE, Mmes Renée RICHARD, Christine NICOLET-DIT-FELIX, MM. Jean-Pierre MORETTI, Sylvain LANGE, Mme Laurence GROSJEAN, MM. Anthony SCIASCIA, Olivier JOLY, Mme Carole DUPONT, MM. Tommaso MENNILLO, Frédéric BARANSKI, Mme Céline MOREL, M. Aurélien GENDROT, Mme Alexandra DALLIERE, M. Matthieu WANNER, Mmes Valentine HUMBERT, Stéphanie DEGRAND, Gabrielle FRAISSARD, Mathilde FAVRE, Elisa CHEVREUX, conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Claude LEPERS à Mme Hélène ANSELME

**ABSENTS** : -

M. Frédéric BARANSKI est élu secrétaire de séance.

---

**DCM20260521-12**

**OBJET** : AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVÉ (3.6) - Dénomination de voie – Impasse des Mûriers

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la dénomination de la voie desservant les nouveaux logements liés au permis de construire déposé par la société PRIMALP. Il est proposé au conseil municipal de dénommer cette voie « impasse des Mûriers ».

**DCM20260521-12**

---

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 074-217402882-20260529-DCM20260521\_12-DE

S<sup>2</sup>LOW



## DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la délibération attribuant la dénomination de « impasse des Mûriers ».

Fait et délibéré les jours, mois et  
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



DCM20260521-12

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.